

14 MARS 2024 – JOURNÉE NATIONALE DE L'AUDITION

Bien entendre est fondamental pour la santé et la vie sociale.



Trop souvent absorbés par les exigences de leur travail et leurs contraintes personnelles, vos salariés peuvent en venir à négliger leur santé et leur suivi médical.

Et si vous vous mobilisiez, avec l'aide de **Mutuelle Mieux-Etre** pour rappeler à vos collaborateurs l'importance d'une bonne audition et les mesures préventives pour la conserver ?

A bon entendeur...



Améliorez la santé de vos salariés et l'expérience collaborateur

CONSEILS

pour une mise en place optimale de vos actions de prévention

 Travaillez en collaboration avec les prestataires de services de santé recommandés par votre mutuelle.

 Communiquez à vos collaborateurs les objectifs et avantages des actions proposées pour leur santé et les étapes à suivre.

 Rappelez que les informations médicales et résultats individuels ne seront jamais communiqués à l'entreprise.

J'agis

Dépistage auditif



Des troubles auditifs peuvent intervenir à tout âge. Il est donc essentiel de les dépister. Ce **dépistage auditif individuel sur site** permet d'identifier des problématiques et de conseiller les individus de façon personnalisée.

J'agis

Conférence spéciale Audition



Sensibilisez vos collaborateurs sur le thème de l'audition via une **conférence animée en distanciel ou en présentiel**.

- Thématique : « Mes oreilles, le secret de ma forme »
- Thématique : « Acouphènes comment rebondir ? »

ENVIE D'AGIR POUR VOS COLLABORATEURS ?

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Mieux-Etre pour bénéficier de la mise en place d'une action **AUDITION** au sein de votre entreprise.

